



INTERASSURANCES ET FRANCE TERRE D'ASILE SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT POUR FACILITER L'ACCES DES REFUGIES AU LOGEMENT PRIVE

Le courtier InterAssurances, leader en matière d'impayés de loyer, et France terre d'asile, l'une des plus importantes organisations de défense et de promotion de l'asile et des migrants de droits, ont signé un protocole de partenariat autour de l'accès au logement des réfugiés à travers la diffusion de la Garantie **Universelle** des Risques Locatifs ([GRL](#)). Il s'agit d'un outil permettant aux personnes ayant de faibles ressources de bénéficier d'une garantie sur les impayés de loyers, et d'accéder à un logement en sécurisant le propriétaire-bailleur. Mise en place par l'État à travers le décret du 26 décembre 2009, la nouvelle [GRL](#) entend faciliter la fin de la discrimination des candidats à la location en sécurisant les propriétaires, et en améliorant les rapports locatifs.

En 2010, le Réseau pour l'Emploi et le Logement des Réfugiés [1] (Reloref) prévoit de financer la prime d'assurances pendant un an, pour les bailleurs privés souscrivant un contrat « GRL » et louant leur bien aux réfugiés statutaires orientés par France terre d'asile. L'objectif est de capter une cinquantaine de logements par an au prix moyen du marché.

Particulièrement sensible au public accueilli par France terre d'asile, et facilement accessible aux bailleurs via ses services proposés par Internet, InterAssurances a su créer un outil adapté aux besoins de France terre d'asile. Ainsi, le partenariat a été scellé le vendredi 25 juin 2010 par la signature d'une convention.

InterAssurances s'engage :

- à faciliter l'accès au dispositif [GRL](#) à travers un système d'information mis à la disposition de France terre d'asile ;
- à fournir une assistance téléphonique au personnel de l'organisation et à ses propriétaires bailleurs ;
- à renforcer la communication sur ce partenariat auprès de ses propriétaires adhérents afin de les encourager à louer à des réfugiés statutaires.

France Terre d'Asile proposera son « service locatif plus » (sensibilisation et préparation des réfugiés statutaires aux rapports locatifs, post-suivi pendant le bail initial, prise en charge de la prime [GRL](#) pendant un an) aux propriétaires bailleurs souscrivant la [GRL](#) auprès d'InterAssurances et louant à un locataire orienté par l'organisation.

Avec cette convention, les signataires visent à agir en faveur de parcours résidentiels adaptés aux besoins des réfugiés statutaires. La convention a été signée pour une durée d'un an.

A Paris, le 25 juin 2010

Contact :

M. Gérard DERAY, Président d'InterAssurances, 01 44 69 84 45,

M. Pierre HENRY, Directeur Général de France terre d'asile, 06



[1] Soutenu par le Fonds européen pour les réfugiés ainsi que par le Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire.